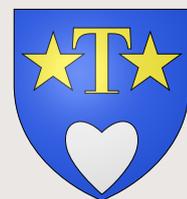


Février 2021 - n°131

DIETWILLER

Bulletin mensuel



Au jardin en hiver p.3



Ne baissions pas les bras et restons soudés !

SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
Saviez-vous que ?	p. 3
Compte rendu du conseil municipal	p. 4 à 6
Urbanisme	p. 6
Voirie	p. 6
Hommage	p. 7
Enfance	p. 7
Droit de réponse	p. 8
Informations pratiques	p. 8

INFOS MAIRIE

► HORAIRES :

lundi : 13h30 - 18h
mardi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
mercredi : la mairie est fermée
jeudi : 16h - 18h
vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
samedi : la mairie est fermée

- Renseignements : 03 89 26 88 88
 - Mail : comdiet@wanadoo.fr
 - Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
 - Page Facebook Dietwiller Infos : <https://www.facebook.com/infosdietwiller>
- Le bulletin est consultable sur le site de la mairie et via la page Facebook

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Iris **TRESFIELD** le 1er février 2021
Sorèn **ROLDAN** le 9 février 2021



DÉCÈS :

Lieutenant honoraire Marcel **GUTH** le 8 février 2021
Roger **HASSLER** le 12 février 2021



La plupart des habitants de la rue principale, du Roessberg et de la Vallonne ont eu la bonne surprise d'être dispensés de déneiger leur trottoir lors du dernier épisode neigeux ! Qui est donc le bon Samaritain qui a fait tout ce travail ? Même si nous ne pouvons le dévoiler puisqu'il souhaite rester anonyme, nous lui adressons ici **UN GRAND MERCI !**



Les habitants sont responsables du déneigement du trottoir devant leurs maisons.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu

Au jardin en hiver

Les bienfaits de la neige

La neige en abondance est redoutée pour les dégâts qu'elle peut occasionner, mais elle est aussi protectrice et nourricière de nos cultures et plantations.

Un bon isolant

Le manteau neigeux fait office de voile d'hivernage improvisé. La température sous la neige est de 0°C. Grâce à son effet « couette » dû à l'air qu'elle emprisonne, elle constitue un parfait isolant contre le gel, protégeant ainsi les racines et les bulbes des températures inférieures. N'ayons donc pas peur pour nos bulbes qui commencent à sortir. Idem pour les arbustes et les arbres fruitiers qui se verront arroser doucement lors de la fonte et seront protégés du froid par cette couverture blanche.



La fonte : un indicateur des zones à températures variables

Lorsque le jardin est à découvert, il est difficile d'y déterminer les zones les plus chaudes et les microclimats. Lors de la fonte de son manteau neigeux, les endroits les plus chauds verront la neige disparaître bien plus vite. Il suffira alors de noter ces zones sur un plan pour ensuite y installer les cultures les plus fragiles ou celles requérant le plus de chaleur comme les tomates, les aubergines, les piments, les melons ou les pastèques.

Un arrosage en profondeur

La neige, lorsqu'elle fondra, humidifiera le sol en profondeur, sans le déstructurer et sans ruisseler, donc sans perte d'eau. De là, sans doute, le vieil adage : « Bonne chute de neige pour la terre vaut fumier ». La fonte progressive est plus bienfaitrice qu'une pluie violente qui est, par ailleurs, responsable de l'érosion du terrain.

Nourrir les oiseaux

En période de gel et de neige, les oiseaux ont des difficultés à se nourrir. Nous pouvons les aider, en suivant quelques recommandations.

Où déposer leur nourriture ?

- au sol, en jetant des graines et en variant les emplacements
- dans une ou plusieurs mangeoires, en évitant de mélanger les sortes de nourritures et en les nettoyant régulièrement (les oiseaux sont sensibles à de nombreuses maladies)
- dans les arbres, en accrochant des boules de graisse, du lard non salé, des distributeurs

Attention d'effectuer le nourrissage loin des baies vitrées, contre lesquelles les oiseaux risquent de s'assommer. Il faut veiller aussi à ne pas installer les mangeoires, distributeurs etc... à découvert où les oiseaux pourraient être facilement attaqués par leurs prédateurs.

Penser à enlever les filets autour des boules de graisse. En effet, ils peuvent s'avérer mortels pour les oiseaux en piégeant leurs petites pattes.



Quelle nourriture leur donner ?

On peut leur apporter des boules de graisse (de poule, de canard, d'oie...), du lard non salé (attention le sel est à proscrire) et des graines variées, selon les espèces :

- graines de tournesol, pour un grand nombre d'oiseaux sauf les moineaux
- graines de pastèque pour les mésanges (mésange bleue et charbonnière), les sittelles
- graines de melon pour tous les oiseaux même les moineaux
- graines de chanvre pour tous les oiseaux

Fournir de l'eau

Il faut aussi prévoir des points d'eau, car en période de gel les oiseaux risquent de mourir de soif, en particulier les granivores qui ne retirent que peu d'eau de leur nourriture.

Il est recommandé par ailleurs d'installer des nichoirs près des points d'eau : les oiseaux sont des cibles idéales pour leurs prédateurs et doivent pouvoir se réfugier rapidement dans un abri.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 19 février 2021 à 20h – Salle des fêtes de Dietwiller

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, Mme Raymonde SEILER, M. Richard LIEBY, adjoints

M. Claude SCHULLER, M. André BECK, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Charles KREMPER, M. Benoit ROELLINGER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés : Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY

Absents excusés sans procuration : néant

En présence de ... néant

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 11 février 2021

Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Monsieur le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : Travaux de rénovation de la toiture du presbytère : avenant n°1 aux lots n°6 chauffage et n°11 électricité.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Annie DEVEY est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 22 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du vendredi 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Salage et déneigement des voiries communales et de la route de Schlierbach

Par délibération du 04/11/2010, le Conseil Municipal avait décidé de mieux définir les pratiques de salage et de déneigement des voiries communales.

Le salage est un élément de sécurisation de la chaussée en hiver, mais il détériore les pavages, les dallages en pierre naturelle, les bétons et les structures métalliques (par exemple : les ponts de la rue des Acacias ou de la route d'Eschentzwiller). En dessous d'une température de -5° C à -6° C, le sel a moins d'effet, surtout sur des voiries avec peu de circulation. De plus, il est néfaste pour l'environnement : les plantes, la nappe phréatique, etc.

Un cône de salage, permettant de mieux doser le sel épandu, ainsi qu'une lame de déneigement ont été mis à disposition de la commune par Mulhouse Alsace Agglomération.

Il est rappelé que le sel des bacs à sel est destiné à un usage public et non privé.

En période hivernale, pour des raisons évidentes de sécurité, il est aussi demandé aux riverains de ne pas garer de véhicules en bas des rues en pente, notamment : rue des Beaux Prés, rue

des 7 Clochers, rue de la Pierre Bleue, impasse du Muhlbach et en bas de la rue du Chêne Vert. Il est aussi demandé de ne pas garer de véhicules sur la voirie des impasses, notamment à la Valbonne et rue des Tilleuls.

En effet, le nouvel équipement de déneigement (tracteur et lame) a un encombrement supérieur à l'ancien, et pour des raisons de sécurité, les voiries encombrées par des véhicules ne pourront pas être déneigées.

Après avoir fait le point sur l'ensemble des contraintes, avantages et inconvénients du salage et du déneigement des rues pendant la période hivernale, le Conseil Municipal reconduit les décisions suivantes, à l'unanimité. Il est décidé :

-pour des raisons de sécurité, de déneiger et de saler les rues en pente et les carrefours ;

-de déneiger les rues à plat, y compris la route de Schlierbach qui n'est plus déneigée en priorité par le Conseil Départemental, mais de ne pas les saler ;

-de privilégier l'accès à la Valbonne depuis la RD 201 par la rue du Général de Gaulle et la rue du Vignoble et de ne pas dégager systématiquement les accès en prolongement de la rue du Vignoble (Chemin du Mittelweg) et du Chemin de la Vieille Tour. Les croisements de ces chemins avec la route départementale sont en effet rendus plus dangereux par temps de neige ou de verglas. Ces chemins ne doivent donc pas être empruntés pendant ces périodes hivernales. Par contre, l'accès à partir de la RD 201 des écuries BINDER et des maisons situées près de la départementale, sera déneigé. Le salage et le déneigement des rues sont réalisés par le service technique de la commune de Dietwiller (Bertrand JUD et Julien DURAND). Un plan et un tableau d'enregistrement du salage et des passages de lame a été mis en place.

4. Horaires des écoles maternelle et élémentaire

La Directrice des services de l'Education Nationale du Haut-Rhin, a demandé que le Conseil Municipal et les Conseils d'Ecole délibèrent sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2021. Il est rappelé dans ce courrier que le cadre général de l'organisation du temps scolaire défini par le code de l'éducation reste inchangé : 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin, 5h30 maximum par journée et 3h30 maximum par demi-journée de classe, 1h30 minimum de pause méridienne. Des adaptations ne peuvent pas avoir pour effet d'organiser les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine, ni sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de 6 heures par jour, ni sur plus de 3h30 par demi-journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour les horaires scolaires, en accord avec les délibérations des Conseils d'Ecole, à partir de la rentrée de septembre 2021 :

-enseignement sur 8 demi-journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

-horaires : 8h à 11h30 et 13h30 à 16h.

5. Cimetière de Dietwiller : installation d'un nouveau columbarium

Toutes les places dans les columbariums existants étant occupées, il est nécessaire de pouvoir proposer des places pour des urnes funéraires dans un nouveau columbarium. Celui-ci sera placé le long du mur à proximité des autres columbariums. L'aspect et les matériaux retenus sont cohérents avec ceux en place.

La Commission cimetière, après avoir demandé des devis et projets à plusieurs entreprises (FRIESS, MUNIER et ZANCHETTA) propose de retenir la proposition de FRIESS, pour un columbarium de 9 cases d'un montant de 7 215 € HT (fourniture et pose).

Le nom proposé pour ce columbarium est Sainte Odile. Les columbariums en place s'appellent respectivement St Joseph, St Wendelin et St Nicolas.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

6. Travaux de rénovation de la toiture du presbytère : avenants

Une partie des travaux d'électricité et de plomberie au presbytère n'ont pas été réalisés. Pour clore les marchés, il est demandé au Conseil Municipal de voter les avenants suivants :

- Lot n°6 avenant n°1, entreprise HUG Fluides, moins-value d'un montant de -2 922,00 € HT. Le montant du marché du lot n°6 passe de 4 194,00 € HT à 1 272,00 € HT ;

- Lot n°11 avenant n°1, entreprise PRO ELEC, moins-value d'un montant de -600,00 € HT. Le montant du marché du lot n°11 passe de 2 222,50 € HT à 1 622,50 € HT ;

Accord à l'unanimité du conseil Municipal.

7. Mulhouse Alsace Agglomération : avis du Conseil Municipal sur le pacte de gouvernance

En séance du 18 janvier 2021, le Conseil d'Agglomération de m2A a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi 'engagement et proximité' du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de m2A. Chaque Conseil Municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en Conseil d'Agglomération de mars 2021, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le Président de m2A.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en quatre parties :

- la présentation des élus et des assemblées
- la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel
- la collaboration communauté – communes
- les autres formes de collaboration.

Avis favorable du Conseil Municipal, à l'unanimité.

8. Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental : adhésion de nouvelles communes

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental ont proposé à toutes les communes non membres d'adhérer au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

Il rappelle que toutes les communes sont concernées par la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, ainsi que par la gestion des ouvrages existants dont elles sont propriétaires (murs de rives, seuils, protections des berges...). L'importance des responsabilités rattachées à ces compétences et la nécessité d'agir de façon cohérente sur un bassin versant montrent l'intérêt d'une action d'ensemble conduite par un Syndicat Mixte, tel que le Syndicat du Sundgau Oriental.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les demandes d'adhésion des Communes de Ranspach-le Bas, Riedisheim, Schlierbach et Eschentzwiller.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

9. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération :

- Le Conseil de Développement sera mis en place en septembre 2021. Il s'agit d'une instance de démocratie participative, composée de citoyens habitant et/ou travaillant dans l'agglomération et n'ayant pas de mandat électif. Il est demandé d'avoir un représentant par village (candidature à déposer avant mai).

- le Règlement Local de Publicité Intercommunal sera présenté pour approbation aux Conseils Municipaux en mars.

Syndicat d'Eau Potable de Schlierbach : suite à la dissolution du SIAEP début 2021, et comme l'agglomération mulhousienne n'exercera la compétence eau qu'en 2023, une convention de gestion de l'eau potable d'une durée de 2 ans sera signée avec Saint Louis Agglomération.

10. Compte rendu des commissions

École élémentaire : à la rentrée de septembre 2021, l'Education Nationale prévoit la fermeture d'une classe à l'école élémentaire. Le nombre d'élève devrait passer de 92 en 2020/2021 à 80 en 2021/2022, et il manque 5 élèves pour conserver les 4 classes. Les parents d'élèves se sont mobilisés contre cette fermeture de classe et des délégués ont rencontré l'Inspectrice d'Académie. Ils ont reçu le soutien de la municipalité.

École maternelle : 44 élèves prévus à la rentrée de septembre 2021.

Travaux :

- Piste cyclable route d'Eschentzwiller : une rencontre est prévue début mars avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace, pour exposer le projet.

- Arrêts de bus : mise en accessibilité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vitesse sur le chemin 'Mittelweg' à l'arrivée rue du Raisin. Une zone 20 qui couvrirait l'ensemble de la Valbonne est à l'étude. Dans ces zones, le piéton est prioritaire dans toutes situations.

- Salle des fêtes : les travaux d'agrandissement de la cuisine sont terminés. Une Commission Sécurité passera mardi 23 février.

Urbanisme :

- projets en cours, acceptés ou refusés.
- modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : pour cette modification l'évaluation environnementale n'est pas demandée par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale).

11. Divers

Gens du voyage : installés depuis décembre 2020 dans la zone d'activité. Un jugement d'expulsion a été prononcé et devrait être mis en œuvre prochainement.

Dates des Conseils Municipaux du 1er semestre 2021 : vendredi 19 mars 2021, vendredi 16 avril 2021, vendredi 21 mai 2021, vendredi 25 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

Prochain Conseil Municipal :
vendredi 19 mars 2021

URBANISME

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le Refusé le
DP 20 D 0052	1 impasse des Jardins	26/11/2020	Construction d'une piscine	Accordé le 11/01/2021
PC 20 D 0004	zone d'activité	14/08/2020	Construction d'un bâtiment regroupant des bureaux	Refusé le 14/01/2021
AT 20 D 0001	zone d'activité	14/08/2020	Autorisation de travaux ERP	Refusé le 14/01/2021
CU 20 D 0021	Weierbach Schimmelritt	31/12/2020	CU d'information	Accordé le 15/01/2021
DP 20 D 0054	1a rue des Coteaux	15/12/2020	Isolation extérieure, ravalement des façades et remplacement des tuiles	Accordé le 18/01/2021
PC 20 D 0009	89 rue du Gl de Gaulle	19/11/2020	Rénovation et extension de la maison	Accordé le 25/01/2021
PC 20 D 0008	17 route de Schlierbach	13/11/2020	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 29/01/2021
DP 21 D0002	19a rue du Gl de Gaulle	26/01/2021	Changement des volets	Accordé le 01/02/2021
PC 20 D 0006	Lot. Le Clos des 2 Eglises	16/10/2020	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 01/02/2021
DP 20 D 0050	2a rue de l'Eglise	20/11/2020	Ravalement des façades	Accordé le 01/02/2021

VOIRIE

Interdiction de circulation des Poids Lourds rue du Bois Doré

Des concessions particulières et provisoires ont été accordées à l'entreprise Roellinger, en raison de son implantation précoce dans la zone d'activité. Cette démarche correspond à la volonté de la commune d'aider les entreprises à se développer.

L'entreprise bénéficie des réseaux définitifs de la zone (eau, gaz , électricité...). **Elle dispose d'un accès du côté de la zone d'activité.** Pour les entreprises de cette zone, le Permis d'Aménager définit, en effet, un accès obligatoire par la zone d'activité. Mais l'entreprise Roellinger exige de conserver le chemin d'accès provisoire rue du Bois Doré.

Cette rue est désormais interdite d'accès aux Poids Lourds pour différentes raisons :

- D'un point de vue juridique, cet accès n'est pas planifié dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité ;
- c'est un chemin rural à emprise limitée, non adapté à la circulation de Poids Lourds (bas-côtés en mauvais état, poteau téléphonique renversé, accidents...), par ailleurs de plus en plus nombreux depuis le développement de l'entreprise.

L'entreprise a toujours eu connaissance du caractère temporaire de l'accès rue du Bois Doré, accordé à titre dérogatoire.



La municipalité a la tristesse de vous annoncer que le Lieutenant honoraire Marcel GUTH nous a quittés le 8 février dernier, dans sa 88^e année.

M. Guth a vécu 30 ans à Dietwiller avec sa famille, avant de partir s'installer à La-Ville-Dieu-du-Temple, dans le Tarn-et-Garonne.

M. Guth a exercé le métier de commercial pour l'entreprise Knorr. Il vendait les produits de cette marque principalement à des collectivités. Il a été également Président de la caisse du Crédit Mutuel d'Eschentzwiller.

Il était connu et apprécié des Dietwillerois pour ses nombreux engagements au sein de la commune. Ce pompier très impliqué a participé à la création du corps des sapeurs pompiers de Dietwiller, qui ne comptait que 7 membres au début. Il en a été le Chef de corps de 1973 à 1989 et est à l'origine des

Jeunes Sapeurs-Pompiers de la commune. M. GUTH a également initié le jumelage des sapeurs-pompiers de Dietwiller avec ceux de Montech, dans le Tarn-et-Garonne et il a été Président de l'association de jumelage Dietwiller-Allemans du Dropt pendant de longues années. Il a aussi été conseiller municipal pour notre commune.

Enfin, passionné par les animaux, M. Marcel GUTH a été bénévole à la SPA de Mulhouse pendant plusieurs années.

Nous adressons à son épouse, madame Marlène GUTH, à sa fille Sabine, à sa petite-fille Jessica et à son arrière petite-fille Jade, nos très sincères condoléances.



ENFANCE

Fermeture de classe

Les parents d'élèves expriment leur mécontentement et se mobilisent depuis l'annonce récente d'une fermeture de classe à l'école élémentaire, à la rentrée scolaire prochaine.

La municipalité soutient leur démarche et partage leur inquiétude. Depuis longtemps, le conseil municipal donne priorité à la mise à disposition des moyens nécessaires pour un enseignement de qualité (mobilier, équipement, nouvelle école maternelle et périscolaire) car il est convaincu que l'école d'aujourd'hui construit les adultes de demain. La qualité de l'enseignement prodigué par les enseignants des 2 écoles dépend, bien évidemment aussi, de l'effectif des classes dont ils ont la charge.

Le maire a écrit à l'inspectrice d'académie pour tenter de faire infléchir sa décision. Voici, en partie, les éléments de réponse qu'elle nous a fournis :

« S'agissant de l'école élémentaire de Dietwiller, la mesure de fermeture qui a été retenue dans le cadre de l'instance dédiée s'inscrit... en fonction des effectifs prévisionnels remontés par les directeurs.

Une proposition d'équilibrer les effectifs sur les deux écoles, avec une réorganisation des CP vers la maternelle, a été soumise aux deux directeurs, qui ont fait le choix concerté d'un maintien du groupe d'élèves de CP à l'école élémentaire, ce que nous respectons.

Le critère retenu pour ce choix assumé par les équipes, en qui j'ai toute confiance, est d'organiser des classes d'élèves du CE2 au CM2 avec des effectifs plus soutenus, au profit d'un allègement des classes de la maternelle jusqu'au CE1.

Sachez également que les mesures actées en février ne sont pas figées : elles peuvent, en fonction de l'évolution des effectifs, à nouveau être revues en fin d'année scolaire et/ou à la rentrée... »

La municipalité reste attentive à l'évolution de la situation.



DROIT DE RÉPONSE

Depuis quelques mois, un espace de libre expression est réservé à l'opposition dans les bulletins municipaux. Cependant, lorsque les choix du conseil municipal sont mis en cause, l'équipe majoritaire se réserve le droit de répondre. Voici nos remarques à la tribune de l'opposition parue dans le bulletin annuel de janvier 2021, page 38.

“...L'urbanisation d'une belle zone arborée...” (ligne 9)

Le nouveau lotissement de 6 pavillons situé route de Schlierbach a fait l'objet, lors de la dernière mandature, d'un débat au conseil municipal. Tous les conseillers ont pu s'exprimer. Un vote a eu lieu et il a été décidé d'ouvrir le terrain à l'urbanisation, comme cela était prévu dans le POS (Plan d'Occupation des Sols), avec maintien d'un espace boisé en bordure de la rue.

L'opposition ne semble pas comprendre qu'on ne peut pas revenir sur des décisions déjà actées et concrétisées par l'achat des parcelles.

Les arbres, fragilisés par l'âge, ont été abattus et l'espace a été reboisé afin de reconstituer cet écrin de verdure autour de la Vieille Tour.

Quant au cimetière, le terrain nécessaire à son agrandissement est disponible (plus de 20 ares). Un projet de faisabilité est en cours.

“...Nous pensons qu'il est opportun de freiner les dépenses et d'éviter des projets dispendieux...” (lignes 10,11,12)

Lors de la campagne électorale, il y a un an, la liste d'opposition “Dietwiller Autrement” nous reprochait de ne pas emprunter de l'argent et projetait de recourir à des emprunts au motif : “l'argent n'est pas cher”.

Les propos de la liste d'opposition dans le bulletin annuel sont donc en contradiction avec ceux qu'elle a tenus pendant la campagne électorale.

“...Manque de soutien de la municipalité pour le développement de la zone d'activité et ses entreprises, et ce en prenant des décisions pouvant les impacter...” (paragraphe 4, lignes 2,3,4)

La municipalité soutient toutes les entreprises. La phrase ci-dessus concerne l'entreprise d'un conseiller municipal, membre de la liste d'opposition « Dietwiller Autrement ».

Cette entreprise, installée dans la zone d'activités, pose en effet plusieurs problèmes :

- 1) Son activité engendre des problèmes de voisinage et la commune a été prise à partie. Cette situation a généré plusieurs milliers d'euros de frais de conseils d'avocat à la municipalité.
- 2) Elle a construit des bâtiments, sans permis de construire. A ce jour, 4 procès verbaux d'infraction à la législation sur l'urbanisme ont été transmis au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse.
- 3) A proximité de la voie ferrée, en bordure de la forêt de la Hardt, elle a soustrait un terrain de 2,5 ha à la culture agricole, pour stocker des matériaux divers, en toute illégalité. Cette situation entraîne la responsabilité du maire en cas de pollution.

Des concessions particulières et provisoires ont été accordées à cette entreprise, en raison de son implantation précoce dans la zone d'activité. Cette démarche correspond à la volonté de la commune d'aider les entreprises à se développer.

Toute personne acceptant la fonction de conseiller municipal, s'engage « à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts » comme stipulé dans la charte de l'élu. Chaque conseiller municipal a eu lecture de cette charte en début de mandat.

Par ces quelques lignes, nous espérons avoir mis la lumière sur certaines réalités et vous assurons que nous continuerons de faire de notre mieux pour le bien de tous.

L'équipe municipale majoritaire

INFORMATIONS PRATIQUES

LA TOUR de pizz'

Nouveaux horaires, suite au couvre-feu avancé à 18h :
Les mardis et jeudis à Dietwiller
Les mercredis et vendredis à Habsheim
De 11h30 à 13h30
Commande par téléphone, à partir de 10h30 : **06 25 76 40 45**



Acquisition d'un composteur

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un composteur ? Il vous suffit de vous rendre à la mairie aux horaires d'ouverture et déposer un chèque de 15 € à l'ordre du trésor public. Les composteurs en plastique, d'une capacité de 400 litres, sont fournis par le SIVOM de la Région Mulhousienne et sont disponibles de suite en mairie.

Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 13 avril 2021**.
Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu le **vendredi 26 mars 2021**.

La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques, l'électroménager, ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le mardi 23 mars 2021 à 17h. Tél. : **03 89 26 88 88**



Enquête Insee

Entre février et avril 2021, l'Insee réalise une enquête sur **les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Dans notre commune, quelques ménages sont sollicités. Leurs réponses sont strictement anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à établir des statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal. Par ailleurs, cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité et à ce titre, il est obligatoire d'y répondre.

Pour en savoir plus :
<https://insee.fr/fr/information/4230346>

